



## Covid-19 : réouverture progressive des accueils de l'Assurance Maladie de l'Yonne, à compter du 17 juin

Les accueils de la CPAM de l'Yonne rouvrent progressivement leurs portes, dans le respect des règles sanitaires. Pour protéger chacun, l'Assurance Maladie de l'Yonne met en place

**un accueil uniquement sur rendez-vous.**

### Mesures sanitaires pour les RDV

---

Nous vous demanderons de respecter les mesures suivantes :

- Port du masque obligatoire ;
- Respect obligatoire de la distanciation physique d'un mètre ;
- Lavage des mains obligatoire à l'entrée dans l'accueil, avec le gel hydro alcoolique à disposition.

### Comment prendre rendez-vous avec un conseiller de l'Assurance Maladie ?

---

- Par **internet** depuis le [compte ameli](#) (rubrique « mon agenda »)
- Par **téléphone** : en contactant le 36 46 (service 0,06€+prix appel)

L'accueil sur rendez-vous permet de réserver un créneau horaire, avec un conseiller de l'Assurance Maladie, pour « les démarches complexes » nécessitant un échange.

La prise de rendez-vous est possible selon la date d'ouverture de nos accueils :

- **Sens** : à partir du mercredi 17 juin,
- **Auxerre** : à partir du mercredi 17 juin,
- **Avallon** : à partir du mercredi 17 juin

### Pour les démarches courantes\*, privilégier le [compte ameli](#) ou [l'appli ameli](#)

---

(\*) Obtenir une attestation de droits ou d'indemnités journalières, suivre ses paiements, mettre à jour une information personnelle, connaître les délais de traitement de la Cpm, commander une carte Vitale...

Autant de démarches qui peuvent être réalisées immédiatement, sans se déplacer.